

La Libre Pensée militante

Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée
et d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

Congrès national virtuel de la FNLP



Assemblée générale virtuelle ESLPF

ISSN 2274-1135

2^{ème} semestre 2020
N°13ter / Août 2020

SOMMAIRE

- **P.3** Edito par Jean-Seb
- **P.4** Rapport Commission de contrôle par Jean-Pierre Gentili
- **P.5** Convocation AG ESLPF
- **P.6** Budget ESLPF
- **P.7** Rapport CAC ESLPF
- **P.13** Avis de recherche
- **P.15** A propos des contributions publiées
- **P.20** Contribution de la Drome-Ardèche
- **P.21** Contribution de la Charente-Maritime
- **P.21** Contribution du Finistère
- **P.22** Contribution des Landes
- **P.24** Contribution de la Meurthe-et-Moselle
- **P.24** Contribution de la Moselle
- **P.25** Contribution du Rhône
- **P.27** Contribution de la Sarthe
- **P.29** Contribution de la Savoie
- **P.30** Contribution de la Haute-Savoie
- **P.32** Contribution du Var
- **P.32** Contribution de la Vendée
- **P.34** Contribution du Val-de-Marne
- **P.34** Contribution du Val d'Oise
- **P.36** Contribution de Dominique Gousset
- **P.37** Contribution de Jean-Marc Schiappa

La Libre Pensée militante
Bulletin semestriel (mai - octobre)

Editeurs : **Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France** (Association Loi 1901) et la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** (Association Loi 1901)

10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris
Tél. : 01.46.34.01.88 / 01.46.34.21.50 / e-mails : entraidelp@wanadoo.fr / libre.pensee@wanadoo.fr

Directeur de publication : Jean-Sébastien Pierre - Rédacteur en chef : Henri Huille -
Rédacteur en chef adjoint : Roger Lepeix - Secrétaire de rédaction : Astrid Bardet
Imprimé par : Bialec - 23 allée des Grands Pâquis - CS 70094 54183 Heillecourt Cedex - Dépôt légal : mai 2020

EDITO

Malgré les difficultés, le débat se mène et la démocratie est bien vivante à la Libre Pensée

Libre Pensée Militante 13ter, troisième fascicule de notre bulletin intérieur. La virtualité nous impose des échanges électroniques nombreux. Chers camarades, c'est le congrès qui se mène ainsi. Ecrivons donc, et lisons.

Ce fascicule reflète un retour de discussion sur les textes nationaux qui vous ont été soumis. Voici donc, déjà dix-huit contributions de Fédérations publiées dans *LPM 13bis* et *13ter*. Y est joint une contribution de **Jean-Marc Schiappa**, Président de l'IRELPA, et de **Dominique Goussot**, notre expert en questions juridiques et une de notre Secrétaire général, **Christian Eyschen**. Les rapports nationaux sont sous la responsabilité de la CAN, ils sont soumis à approbation ou à rejet, mais non à modification.

Au contraire, les textes qui, dans un congrès habituel auraient fait l'objet des débats des commissions, sont soumis à discussion, modification, amendements par ceux que vous avez désignés comme délégués de vos Fédérations. Ces propositions sont forcloses, la date limite du 31 juillet, clairement annoncée, étant dépassée. Le texte du **Bureau Exécutif** « *A propos des contributions publiées* » fait le point sur nombre d'autres questions qui ont parfois été soulevées par incompréhension. Prenez le temps de le lire, cela éclaircira le débat.

Ce numéro contient aussi les textes qui nous permettent d'assurer les obligations réglementaires de notre association de solidarité, **Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France**. La convocation à l'Assemblée Générale virtuelle précise les modalités des votes que vous devez émettre vis-à-vis d'elle dont vous êtes tous membres. Le budget figure en clair sur une feuille Excel, vous avez le rapport du commissaire aux comptes, sous forme réduite, car trop volumineux pour être inclus tel quel dans ce document. Vous avez aussi le Rapport de la Commission de contrôle de la FNLP sur les comptes 2019.

Il serait fastidieux et peu utile que je commente les dix-huit contributions des Fédérations. Jean-Marc Schiappa a déjà réagi à certaines prises de position de manière pertinente. C'est une intervention dans la discussion. Nous abordons de front les difficultés qui sont les nôtres, c'est salutaire, mais il faut aussi mesurer le chemin parcouru par notre association. Il est considérable et la période qui s'ouvre promet d'être riche en combats frontaux contre le vieux monde.

Je vous souhaite bonne lecture.

Le Président

Jean-Sébastien PIERRE

Rapport de la Commission de Contrôle de la FNLP

La Commission de Contrôle a effectué ses travaux en étroite collaboration avec notre Expert-Comptable, la société FINAREV CONSEIL représentée par Monsieur **Madjid LHOCINE**.

Ce cabinet a repris l'ensemble de notre comptabilité, y compris le volet social, tardivement, le 17 janvier 2020. Plusieurs événements se sont cumulés pour retarder et compliquer les travaux de l'Expert-Comptable. De ce fait, les travaux de la Commission ont eux aussi été retardés.

Devant les difficultés rencontrées, notre Expert-Comptable a effectué un travail de contrôle approfondi assimilable à un audit. Il a rédigé un compte rendu de mission détaillé contenant ses conclusions et, surtout, de nombreuses recommandations pour 2020. Ce travail a été précieux pour la Commission de Contrôle.

La Commission a effectué, pour l'essentiel, des contrôles de concordances et des contrôles par comparaison avec les chiffres de l'année précédente. Elle a rédigé un compte rendu de travaux qui a donné lieu à des échanges très enrichissants avec notre Expert-comptable. Ce compte rendu, annoté des échanges avec l'Expert-Comptable, a été notamment communiqué à notre Trésorière.

La Commission de Contrôle émet un avis favorable sur les recommandations de l'expert-comptable au titre d'un « *plan d'action 2020* ».

Nous vous ferons grâce des détails techniques, mais la Commission de Contrôle insiste sur 3 points qu'elle estime particulièrement importants :

1/ Modifier nos statuts comme recommandé par l'Expert-Comptable. Il ne s'agit pas de modifier le fonds, mais plus d'apporter des précisions pouvant permettre d'éviter bien des problèmes ou des malentendus.

2/ Retrouver les justificatifs d'achats des éléments figurant à l'actif du bilan au poste « *immobilisations* », car leur absence nous ferait courir un risque fiscal significatif.

3/ Sécuriser comme le recommande l'expert-comptable l'enregistrement de nos recettes et les opérations avec les Fédérations et autres structures de notre mouvement.

En conclusion

La Commission de Contrôle estime que les comptes qui vous sont présentés expriment au mieux, compte tenu des circonstances, les résultats et la situation financière de la FNLP et émet un avis favorable à leur approbation.

Michel Arnaud

Jean-Pierre Gentili

Hélène Jacquemin

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE VIRTUELLE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE.

10-12, rue des Fossés St Jacques 75005 PARIS

Notre Assemblée générale annuelle 2020, qui devait avoir lieu à la Faculté d'Odontologie de Montpellier le 26 août 2020 se tiendra de façon virtuelle.

Les adhérents que nous avons pu joindre ont déjà reçu les comptes arrêtés par le CA du 6 juillet 2020, ainsi que la liste des candidatures déposées pour le renouvellement du Conseil d'Administration. Ils sont complétés dans le présent document.

Un bulletin de vote a été envoyé aux Fédérations avec le Courrier du Bureau Exécutif n°11. **Il est à retourner à astridentraide@gmail.com avant le 24 août 2020** ou par courrier au siège avant la même date (votes individuels ou votes groupés selon le fonctionnement en vigueur)

Le vote est sollicité sur :

- **Le rapport de gestion présenté et adopté par le Conseil d'Administration le 6 juillet**
- **L'affectation du résultat de l'exercice 2019/2020 dont le Conseil d'Administration propose le report à nouveau.**
- **Les candidatures pour le renouvellement du CA.**

Le CA ne propose pas d'augmentation de la cotisation pour 2021/2022.

Amicalement ;

Le Vice-Président, Jean-Sébastien Pierre.

Budget prévisionnel exercice 2020/2021

E&S des LP de France – Budget prévisionnel exercice 2020/2021 (projet)					
Charges			Produits		
	Prévisionnel	Dt Limoges		Prévisionnel	Dt Limoges
60 Achats			70 Ventes		
Matières premières	1000,00	1000,00	Ventes de produits finis (cave)	720,00	
Fournitures d'activité			Prestations des usagers		0
Energie (eau, électricité, gaz)	2900,00	2900,00	71 Production stockée		
61 Services externes			72 Production immobilisée		
Maintenance et réparations (résine sous-sol, sanitaires, Limoges étanchéité)	25000,00		74 Subventions d'exploitation		
Locations					
Assurances	1200,00	500,00			
Documentation, abonnements, études	250,00	100,00			
62 Autres Services externes			Etat		
Frais de missions et de reception + AG	2000,00				
Frais de déplacements	6000,00	1000,00			
Frais postaux	600,00				
Téléphone, internet					
Honoraires	8500,00	2000,00	Collectivités		
Prestations d'intermédiaires					
Communication et publicité	8000,00				
BIENFAISANCE	30000,00				
63 Impôts, taxes et versements assimilés					
Impôts locaux	400,00	400,00			
Impôts fonciers	3300,00				
64 Frais de personnel			75 Autres produits de gestion courante		
Salaires bruts	4000,00		Cotisations	11 200,00	
Charges patronales	1600,00		Collectes (dont bienfaiteurs 5000,00)	6 500,00	
65 Autres charges de gestion courante			76 Produits financiers	1 000,00	
Affiliations	1360,00				
Droits d'auteurs			77 Produits exceptionnels (IRELP)	4 000,00	
66 Charges financières	600,00		Legs Sautereau et Chalons	165 000,00	
67 Charges exceptionnelles (IRELP)	10000,00		87 Valorisation des contributions volontaires		
			Emploi des contributions volontaires		
86 Valorisation des contributions volontaires					
			Total des produits	188 420,00	0,00
Total des Charges	106710,00	7900,00	Résultat - Solde créditeur (excédent)	81 710,00	

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice 2019/2020

Présentation

Le commissaire aux comptes , M. Olivier Riard, a assisté au Conseil d'Administration qui a arrêté les comptes le 6 juillet 2020, puis examiné l'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et registres qui lui ont été transmis.

Il a, le 31 juillet 2020, exposé sa méthode d'investigation (ci-joint), certifié (par paraphe) les comptes tels qu'ils ont été publiés dans la LPM13bis (avec deux mots modifiés) et élaboré au surplus deux documents légaux. L'un sur les conventions réglementées (ci-joint), l'autre sur quelques informations et remarques soumises au Conseil d'administration qui les examinera dans sa réunion de septembre 2020.

L'ensemble du rapport (sauf le rapport spécial au Conseil d'Administration) est à la disposition de chacun des adhérents sur simple demande.

L'ensemble des comptes ainsi certifiés seront publiés, après approbation par l'AG, au Journal Officiel de la République Française.

Le Conseil d'Administration
d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

Olivier RIARD
24, rue Léo Lagrange
93160 Noisy le Grand
Tél. : 01-43-04-29-00
Siret : 424 586 790 00034

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE
DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**
12, rue des Fossés Saint-Jacques
75005 PARIS
Siret : 507 971 166 00016

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/03/2020**

A l'assemblée générale des adhérents de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 12 juillet 2013, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

JA

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Noisy le Grand, le 31 juillet 2020

Olivier RIARD



Olivier RIARD
24, rue Léo Lagrange
93160 Noisy le Grand
Tél. : 01-43-04-29-00
Siret : 424 586 790 00034

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE
DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**
12, rue des Fossés Saint-Jacques
75005 PARIS
Siret : 507 971 166 00016

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Aux adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

OR

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Noisy le Grand, le 31 juillet 2020

Olivier RIARD





AVIS DE RECHERCHES

Nous recherchons un ou une maquettiste pour la réalisation d'un Pin's

Pour les rassemblements autour du 11 novembre et pour la suite de la campagne pour la réhabilitation législative des Fusillés pour l'exemple de la Guerre de 1914-1918, nous voudrions créer un Pin's original qui marquerait l'adhésion à cette revendication. Cela serait un signe assez discret qui interrogerait, mais qui pourrait faire flores partout sur beaucoup de monde.

L'idée serait de faire un Pin's avec un trèfle à quatre feuilles en vert, rond, carré ou rectangulaire avec comme sigle : « T.RE.F.LE ». Ce qui voudrait dire : « Tous pour la REhabilitation des Fusillés pour L'Exemple »

Un peu sur le modèle ci-dessous.

Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait faire un geste militant et gracieux pour nous faire cette création ? Il faut qu'elle soit originale pour éviter les problèmes commerciaux. Cela sera déposé ensuite à l'INPI.

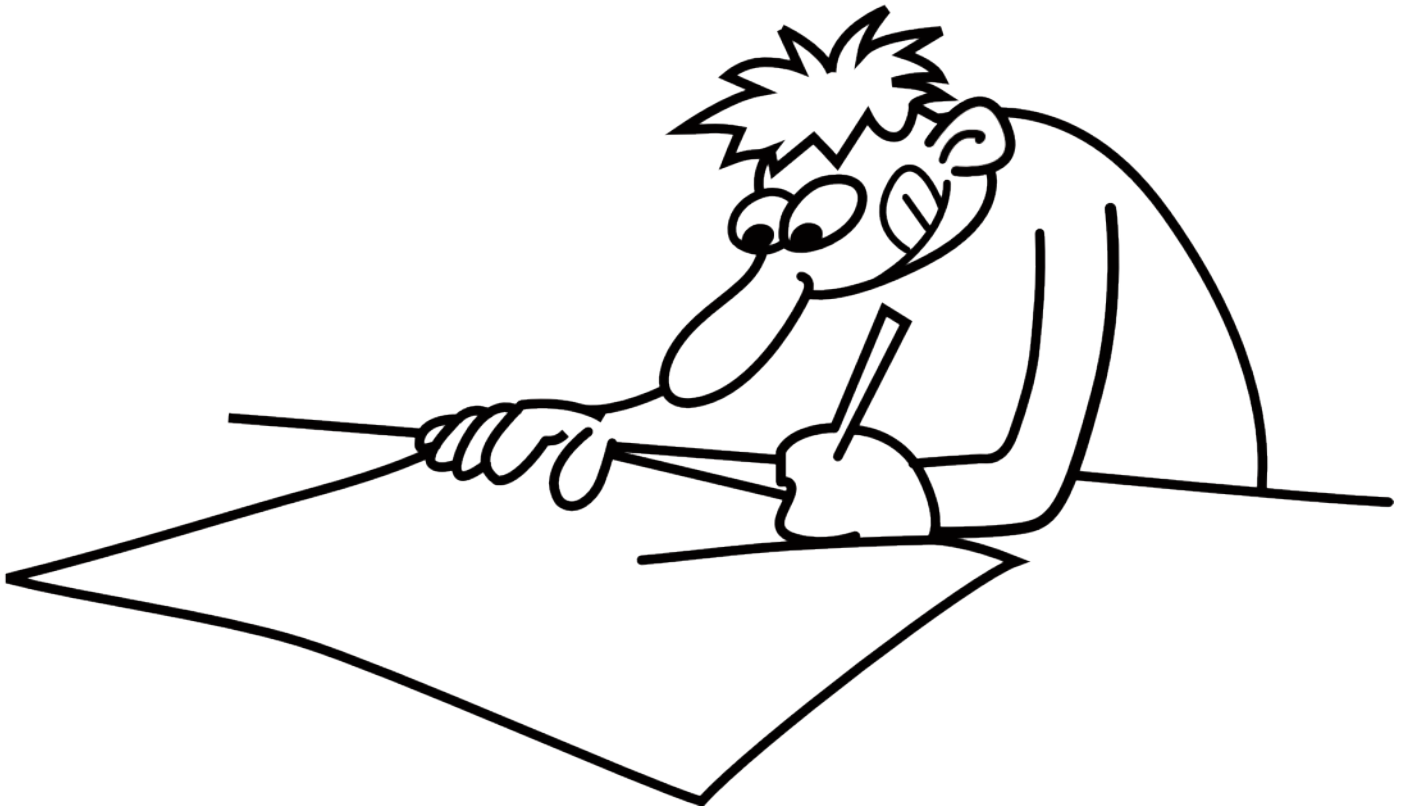
Envoyez les réponses à : eyeschenchristian@orange.fr



Nous recherchons un correcteur ou une correctrice pour *La Raison*

Nous cherchons un ou une camarade qui pourrait corriger *La Raison* tous les mois, en remplacement de l'actuelle correctrice. La ou le camarade recevra la totalité des textes à corriger vers le 15 du mois, et devra rendre les textes corrigés pour le dernier jour du mois. Il faut que cela soit la même personne qui fasse tous les textes pour qu'il y ait une unité de correction.

Pour proposer quelqu'un, écrire à : christophebitaud@gmail.com



*Contributions
à
la discussion*



À propos des contributions publiées

Le **Bureau exécutif de la Libre Pensée** tient à préciser quelques éléments pour clarifier des affirmations quelque peu discutables afin que les choses soient bien claires pour tout le monde.

1°)- Rapports nationaux : discussion (Libre Pensée militante N°13) :

Ces rapports sont présentés à la CAN d'avril, discutés et amendés. Ils sont soumis aux votes des Fédérations départementales pour le Congrès national virtuel. Les Fédérations peuvent donc voter *Pour*, *Contre* ou *Abstention*, y compris en répartissant leurs mandats. Ces rapports ne sont pas soumis à amendements, ils sont le produit de l'activité de la CAN et présentés par elle. Ces rapports engagent la responsabilité de la CAN devant le Congrès. C'est ce qui se passe dans toute association normalement constituée et aussi chez nous quand le congrès n'est pas virtuel, rien ne change donc.

En conséquence, tous les amendements envoyés sur les rapports nationaux sont considérés « *hors sujet* ». Ils ne sont pas soumis au vote du congrès, car ils n'ont pas lieu d'être.

2°)- Résolutions : discussion, modifications, amendements et votes :

Par contre, les résolutions proposées par la CAN (pour améliorer le fonctionnement, comme cela se fait depuis plusieurs années) ont pour objet, non seulement d'être discutées, mais aussi amendées par le congrès composé des représentants des Fédérations départementales.

D'habitude, la discussion, l'intégration ou le rejet se font dans le cadre des commissions, puis du Congrès plénier. C'est le congrès qui tranche les éventuels litiges sur les amendements et adopte (ou rejette) les résolutions.

Dans la situation « *virtuelle* » du congrès, les rédacteurs (donc rapporteurs de fait) des projets de résolution ont essayé d'intégrer au maximum les propositions d'amendements provenant des Fédérations, sauf si cela était contraire à la logique du projet de résolution (ce qui est somme toute logique). Quand ces amendements sont maintenus par la Fédération qui les a proposés, contre l'avis du rapporteur, ces amendements sont soumis au vote du congrès virtuel. Ils figureront donc sur les bulletins de vote et seront envoyés préalablement à la date du vote (24 août) aux Fédérations pour qu'elles aient connaissance de ces propositions.

Ces amendements devaient être envoyés pour le 31 juillet au plus tard, cela a été signifié à plusieurs reprises. Tout amendement envoyé au-delà de cette date, n'est donc pas pris en considération. Il y a eu plusieurs rappels faits aux Fédérations.

Nous tenons aussi à préciser qu'après mûres réflexions, la CAN qui propose les motions au Congrès, a décidé que le texte long sur le fonctionnement de la Libre Pensée, s'intitulerait désormais « *Réflexions sur le fonctionnement de la Libre Pensée* » et ne serait pas soumis au vote du Congrès, ni amendable en conséquence, puisqu'il s'inscrit alors dans l'optique d'éclairer les libres penseurs.

Des remarques ont été faites sur la longueur de la résolution laïque. Une résolution de congrès n'est pas un tract. Nous avons voulu que le rédacteur ne soit pas un enseignant pour éviter que cela ne soit concentré que sur la question de l'École. La laïcité concerne bien des domaines et la résolution

les passe en revue. Il est donc normal que la résolution soit longue, puisque longue est la liste des atteintes à la laïcité dans tous les domaines.

Nous publierons dans une brochure à la rentrée la résolution laïque et celle sur la loi de 1905 pour en faire un outil militant.

3°)- Sur la question du Comité d'Honneur et des échéances du calendrier :

Tout a été dit sur ce Comité d'Honneur. L'idée formulée dans *l'Adresse aux libres penseurs* pour le Congrès de 2019 était de créer un Comité ouvert à la fois aux anciens membres de la CAN pour les remercier de leurs actions au service de notre association et aussi à des personnalités qui, sans adhérer formellement à la Libre Pensée, apportaient leur caution à notre action.

Apparemment, certains y ont vu une sorte de « conseil constitutionnel ». Or, Ce que nous souhaitons, c'était de renouer et d'amplifier ce qui a été fait par nos anciens quand ils ont nommé **Jean Rostand** Président d'Honneur de la Libre Pensée.

Rappelons aussi le calendrier indiqué dans *l'Adresse aux Libres Penseurs* de 2019 pour discuter des modifications statutaires :

■ Calendrier :

- 2019 : Le Congrès national discute de tout cela.
- Congrès 2020 : le congrès décide des modifications statutaires.
- Congrès 2021 : le premier congrès bi-annuel, élection de la nouvelle CAN et tirage au sort des sortants.
- 2022 : Premier Comité général

Il est donc erroné de dire que le Congrès d'Alizay (2019) a décidé de quoique ce soit en matière statutaire ou en nombre de membres de la CAN. Ce sont des **orientations** qui ont été adoptées.

Sur la base de la discussion d'Alizay et dans les Fédérations départementales, la CAN a renoncé à proposer la réduction à 21 des membres de la CAN, qui restera donc à 27 dans la proposition de la CAN (voir Rapport administratif dans *LPM13*) et, à partir de ce moment-là, la question du *Comité d'honneur* tombe d'elle-même et pourrait être envisagée plus tard. Nous y avons donc renoncé, au moins temporairement. Les polémiques contre le « comité d'honneur » ne doivent pas consister à charger le bouc émissaire de tous les péchés du monde.

4°)- Sur les relations entre la FNLP et les Fédérations départementales :

Il semble évident que la FNLP, c'est d'abord et avant tout les Fédérations départementales. Comment la Fédération nationale pourrait-elle progresser sans que les Fédérations départementales progressent aussi globalement ? À moins qu'on fasse adhérer directement en masse à la FNLP sans passer par les Fédérations départementales ? On ne serait plus alors dans le cadre du Fédéralisme.

Il est donc logique d'analyser les choses et de voir qu'il y a une situation contrastée entre les Fédérations. Il nous faut attirer l'attention sur le fait que les Fédérations départementales ne pourront progresser si elles n'agissent pas.

C'est le rôle de la FNLP de proposer des actions nombreuses et diversifiées et d'inciter les Fédérations départementales à les mettre en œuvre. Comment faire autrement ? Certains y voient peut-être du caporalisme et des réprimandes. Mais c'est un fait, les Fédérations qui agissent ont plus

de chances de faire des adhérents que celles qui ne bougent pas. C'était le sens du propos, rien de plus, rien de moins.

Des camarades brandissent le « *Fédéralisme* » comme un étendard qui réglerait tout. Nous avons consacré dans le passé toute une question à l'étude sur ce sujet. Nous allons donc exhumer nos travaux passés pour en faire probablement un numéro d'*Arguments*. Nous aurons un débat sur ce qu'est le Fédéralisme, ce n'est pas un melting-pot où l'on met ce que l'on veut et où chacun fait ce qu'il veut. Les Fédérations ont une autonomie de gestion **dans le cadre des orientations générales de la Libre Pensée** (*Déclaration de principes* – Article 4 des Statuts de la FNLP).

Le fédéralisme, ce n'est pas : les FD font ce qu'elles veulent. Le Fédéralisme, c'est l'équilibre entre droits et devoirs de la part de ceux qui fédèrent et de ceux qui sont fédérés. La FNLP propose et les Fédérations disposent, oui, mille fois oui. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne peut y avoir de discussion entre la FNLP et les Fédérations.

Le fédéralisme est une relation mutuelle qui enrichit, pas qui impuissante.

5°)- Sur la question de la démocratie et de la périodicité des congrès :

Nous constatons que des petites Fédérations viennent moins ou plus du tout aux congrès nationaux. La question des finances est l'élément essentiel (mais pas le seul, bien sûr) de ce problème. Nous réfléchissons donc à trouver un moyen pour surmonter cette difficulté, d'où la proposition d'un congrès tous les deux ans et la création d'un **Comité général**.

Peut-être n'est-ce pas la seule solution, mais alors, il faut en proposer d'autres et pas seulement se contenter de dire « *Il faut y réfléchir* », car cela ne règle rien. Il faut faire des propositions pour faire avancer les choses et pas seulement dire non à priori.

De même, les cris d'orfraie des déclarations attentatoires à la démocratie sur le thème : « *la démocratie est annuelle ou elle n'est pas* » ne font pas avancer le débat. On peut voir des associations totalitaires faire des congrès tous les ans et d'autres, démocratiques, tous les trois ans. Ce qui est bien la preuve que le problème est ailleurs. Rappeler ces faits ne devrait pas être ressenti comme injurieux, mais comme une évidence.

On peut lire dans la contribution de la Haute-Savoie des choses pour le moins étonnante : « *La Fédération de Haute-Savoie de la LP réunie en AG annuelle le 20 juin 2020 considère qu'en relation avec la situation que nous venons de vivre (confinement moyenâgeux), les conditions de la discussion ne sont pas réunies pour qu'un « Congrès » virtuel (qui n'est pas un congrès, mais un échange par correspondance électronique) décide la modification des statuts, et en particulier en ce qui concerne la proposition de faire un congrès national tous les 2 ans.* »

Mais c'est précisément parce qu'il y a la pandémie que nous sommes amenés à faire un congrès virtuel !

La pandémie a généré toute une série de dispositions légales qui permettent de faire les AG, congrès, modifications statutaires dans un cadre virtuel.

Le summum est atteint quand on lit : " *Pourquoi en avril, ne pas avoir fait appel aux Fédérations pour trouver une solution pour le Congrès ? Était-il impossible de trouver un lieu privé pour réunir 150 à 200 personnes fin août ? A-t-on cherché ? Pourquoi, à l'instar du Tour de France, ne pas avoir simplement décalé le Congrès de quelques mois, à Toussaint par exemple ?* »

En avril, le congrès était fixé à Montpellier. En **mai**, l'université nous annonce qu'elle supprime la réservation, elle ne pouvait faire autrement. Et on nous dit qu'en **avril** on aurait pu trouver une salle quand tous les rassemblements, meetings, réunions, congrès étaient interdits ? Aujourd'hui même,

malgré le déconfinement, on ne sait pas avec certitude si on pourra se réunir à Paris le 24 octobre et on nous dit que c'était facile en avril d'avoir une salle ?

Reporter le congrès aurait pour conséquence de prolonger les mandats des instances, interdire toute discussion sur la situation et être désarmés à la rentrée quand les menaces concrètes sur la loi de 1905 vont se mettre en œuvre. Beau programme en vérité !

On comprend alors la proposition de la date de la Toussaint pour réunir un congrès, c'est le jour des morts !

Une question a été aussi posée sur l'organisation des **Comités généraux**, avec une différence de prise en charge entre Paris et la province. Sur le problème de la prise en charge de l'organisation à Paris des Comités généraux, il est possible que cela se fasse assez souvent à Paris pour des raisons de commodités (A/R dans la journée). Comme il ne s'agit que de la question de la salle de réunion (et non du transport des Fédérations et leurs restauration qui seront à la charge de leur Fédération), il nous a paru équitable que cela ne soit pas toujours la **Fédération de Paris** qui prenne en charge matériellement et financièrement cela. Si cela devait se faire en province et que cela occasionne des frais importants pour la Fédération organisatrice, la FNLP pourrait alors étudier une aide.

6°)- Sur la motion de la Fédération du Var :

« *Ils perdent d'ordinaire par leur stupidité ce qu'ils ont gagné par ignorance* » **T.E Laurence** (Laurence d'Arabie à propos des généraux anglais). Une citation en vaut bien une autre.

Constatons que celle-ci relève plus d'un règlement de compte et d'une volonté de provocation politique contre la FNLP qu'autre chose. Il est extrêmement facile de mélanger plein de problèmes et d'en faire *un inventaire à la Prévert*. La seule inconnue est : *où est le raton laveur ?*

Le Bureau exécutif s'adresse donc à la Fédération du Var :

Rappelons quelques évidences : la CAN est élue pour administrer la Fédération nationale de la Libre Pensée. Elle est élue par le Congrès national et pas par les Fédérations départementales. Elle n'est pas composée de représentants des Fédérations, sinon il faudrait que la CAN soit au moins de 100 membres. Elle a en charge la gestion des intérêts matériels et moraux de la FNLP. La CAN mandate donc ses responsables et peut leur retirer leur mandat en toute indépendance et souveraineté.

La CAN administre donc en toute indépendance et souveraineté la charge qui lui est confiée par le Congrès. Si celui-ci n'est pas satisfait de l'action des membres de la CAN, il a le pouvoir de ne pas les réélire. Par le vote des rapports nationaux et l'élection des instances, le Congrès national assure son contrôle de gestion sur la FNLP.

Nous ne répondrons donc pas sur ce qui est l'apanage de la seule CAN, surtout par écrit pour que cela soit distribué au grand vent de la calomnie et de la provocation. **Le Bureau exécutif considère la motion de la Fédération du Var comme totalement irresponsable.** On n'a pas le droit de faire n'importe quoi pour assouvir ses basses vengeances dans une association, comme par exemple, soutenir les scissionnistes qui ont bafoué leurs devoirs envers la FNLP et qui ont tous été contraints de payer leurs cotisations.

Et pour être très clair, **Christian Eyschen** notre Secrétaire général est désireux de venir dans la Fédération du Var pour s'expliquer sur le fond, il sera bien sûr accompagné par d'autres libres penseurs ; pour avoir des témoins. La balle est dans le camp du Var.

Nous ne répondrons que sur un point : pourquoi n'avons-nous pas porté plainte contre le comptable

de la LP ? Nous laissons libres les « *camarades du Var* » de se prendre pour des juges,. Nous pensons comme **Rousseau** et repris par **Georges Brassens** : « *Jamais rien au prix du sang* ».

Le problème qui nous a opposé au comptable relève du droit civil, si on avait porté plainte pour recouvrir de manière tout à fait hypothétique d'ailleurs des sommes dues, nous serions entrés dans le domaine du droit pénal. Or, il est un principe de droit qui s'applique en toute circonstance : « *Le Pénal tient le Civil en l'état* ». Nous n'aurions pu alors nous séparer du comptable et nous aurions dû le garder à la Libre Pensée pendant des années. Que chacun imagine la situation.

* * *

Voici ce que voulait indiquer le **Bureau Exécutif** à cette étape du Congrès national virtuel.

Recevez nos salutations les plus amicales.

Le Bureau Exécutif de la Libre Pensée



L'une des résolutions soumise au congrès 2020 porte sur le fonctionnement de la Libre Pensée. Il nous a semblé qu'il pouvait être utile à tous de revenir sur celui de notre Fédération, non qu'elle soit exemplaire, mais en tant qu'elle s'efforce de trouver collectivement des chemins pour se développer.

L'organisation par notre Fédération du congrès 2016 a aidé à construire une base solide à partir d'une bonne trentaine d'adhérents (la moitié environ du total). Des changements ont suivi, bien préparés, qui ont élargi et rajeuni le bureau, et permis d'améliorer le bulletin trimestriel, en l'ouvrant à de nouveaux contributeurs.

Désormais, il y a deux AG par an (une en janvier consacrée à l'activité fédérale et une en juin, préparatoire au congrès national), 2 ou 3 CAF par an, et nous venons de décider de réunir le bureau une fois par mois (par téléphone le cas échéant). Comme le disait un camarade "*écrire [et parler] c'est bien mais...*"

Depuis fin 2018 nous avons été amenés, plus qu'auparavant, à **agir** avec d'autres organisations (communiqués communs, audiences, rassemblements et manifestations diverses), que ce soit en défense de la loi de 1905 et de la laïcité (décembre 2018 et 2019), en défense de la liberté de manifester (avril 2019), de la liberté d'expression (novembre 2019), contre les violences policières (juin 2020), sans compter, depuis 16 ans, le rassemblement du 11 novembre devant le monument pacifiste de Joyeuse qui regroupe une douzaine d'organisations laïques, syndicales et politiques.

Outre les conférences (4 en 2019), le repas du *vendredi-dit-saint*, la journée internationale de la LP et la commémoration de l'insurrection drômoise de décembre 1851, nous avons assigné au TA une commune drômoise pour une subvention à l'école catholique locale (délibération finalement retirée avant jugement). On pourrait ajouter la tenue de divers stands à l'invitation de syndicats ou lors de forums des associations.

Tout récemment, nous avons pris l'initiative d'un communiqué commun contre un projet de construction initié par la "*Famille des Missionnaires de Notre Dame*", comprenant entre autres une "*chapelle*" de près de 4 000 places dans une commune (St Pierre de Colombier) de 400 habitants, grâce aux "*dons*", dont plus de 10 millions se sont évaporés de fait du Trésor Public*...

Le but à atteindre serait que la LP apparaisse aux yeux de tous comme une "*locomotive*" sur les terrains de la laïcité, de l'antimilitarisme et des libertés. Pour l'heure, rien n'est acquis. Le nombre de nos adhérents est en recul, nous peinons à réunir régulièrement les 4 groupes, nos communiqués ne sont que très rarement relayés par la presse locale et notre bulletin est presque essentiellement diffusé aux libres penseurs.

À l'inverse, nous venons d'être contactés pour tenir un stand aux *AmFls* d'été qui se tiendront à deux pas de Valence, signe d'une certaine "*reconnaissance*". À plusieurs reprises, dans le sud Ardèche, les prises de paroles en fin de manifestations syndicales ont **toutes** été le fait de libres penseurs (pas nécessairement identifiés comme tels). Le moment est sans doute venu de proposer l'adhésion à la LP à de nombreux militants syndicaux et/ou politiques, cette fameuse "*troisième carte*" qui fut une tradition, à la fois trait d'union et cadre de libre débat et d'action, sur ce qui constitue la spécificité de la Libre Pensée, anticléricale, antimilitariste, démocratique et sociale.

La Fédération ardéchoise et drômoise a voté à la presque unanimité des présents (au téléphone...) l'ensemble des rapports soumis au vote, et approuvé les diverses candidatures.

* Il serait d'ailleurs intéressant de faire le parallèle entre cette "évaporation" et les "allègements de charges" offerts au patronat à l'occasion d'un prétendu (xième) "plan jeunes". La méthode est identique : la loi de 1905 existe toujours, mais les gouvernements successifs ont organisé son contournement via la défiscalisation des dons ; la Sécurité sociale existe toujours, mais ses ressources diminuent sans cesse, voire se transforment en impôt. Dans les 2 cas, pas de **subvention** directe (à l'Église ou au patronat)... et pourtant l'argent s'est envolé, et a atterri dans les poches qu'il fallait.



Fédération de Charente-Maritime

La Fédération de la LP 17 a largement approuvé les rapports nationaux et les propositions de modifications de statuts et de règlement intérieur lors de son assemblée générale du 24 juin. Elle connaît la situation constatée au dernier congrès d'Alizay : la perte (pour des raisons diverses) d'adhérents en deux ans, non compensée par de nouvelles adhésions, malgré la multiplication de nos actions auprès de nouveaux publics.

La Fédération LP17 a toujours été ouverte à toute disposition permettant une économie d'énergie et de moyens, donc à une meilleure efficacité. La proposition de réunir un congrès tous les deux ans avait déjà été faite, tenant compte d'arguments qui sont pour grande partie les mêmes qu'aujourd'hui! En quelque sorte était déjà posée la question du "retour sur investissement".

Diverses questions ont été soulevées à cette occasion par des adhérents afin d'envisager les modifications de statuts proposées :

- une analyse budgétaire des économies attendues a-t-elle été faite?
- les Fédérations sont-elles responsables des difficultés que connaît la FNLP ?
- qu'en est-il de la proposition du congrès d'Alizay concernant le nombre réduit de membres de la CAN ?

En référence à la page 13 de l' "adresse aux Fédérations" de 2019 concernant les "pépites des gisements" qu' "il faut avoir la volonté d'aller chercher", nous avons adopté une motion à notre congrès départemental en direction des jeunes, intitulé « Libertés ! » que nous avons proposé à la signature de la LDH et de la LDE pour la rentrée scolaire. Elle reprend le combat pour l'abrogation du SNU (avec le collectif départemental) et dénonce la situation de précarité et de chômage faite aux jeunes (en continuité avec notre travail sur l'université).



Fédération du Finistère

Motion sur la LPM13 et ses suppléments lors du congrès départemental LP29

A propos de la forme et du contenu de la *LPM 13*, nous faisons remarquer à ses contributeurs :

Cinq documents sont arrivés à part de la LPM 13. Un seul est quasiment repris (donc inutile en supplément) dans la *LPM 13* ; c'est la question à l'étude 2020.

Les autres, de par leur intitulation, « projet de résolution » sur 3, « résolution », et encore « motion d'application », avec en plus des sous-titres en gros caractères, brouillent l'accès aux contenus.

Pourquoi ne sont-ils pas intégrés à la partie correspondante dans la *LPM 13*, avec une prose allégée ? Ex : « *Projet de résolution sur le fonctionnement de la LP* » qui fait 6 pages ; ceci est trop lourd et aurait pu être intégré à la page 19 sur la modification des statuts. La résolution laïque fait 15 pages ; trop lourd !

Enfin, le numérique n'est que très partiellement apprécié ; donc pour diverses raisons, gardons la transmission sur papier des LPM. En toute fin, les exemplaires sur papier sont arrivés trop tard pour être ensuite envoyés aux adhérents qui les avaient demandés.

La préparation d'un congrès départemental et national ne doit pas nécessiter des heures de tri. Il faut faciliter la lecture pour aider à une appropriation du patrimoine commun de la LP. Les redondances, les désordres n'aident pas, voire découragent. Les libres penseurs sont de bons lecteurs, mais ils apprécient aussi l'organisation des textes dans un ensemble qui est soumis à leur avis.



Fédération des Landes

Vu le contexte, et afin de limiter le travail de lecture que nous impose ce congrès national virtuel de la FNLP qui, espérons-le, sera le premier et le dernier, l'intervention de la Fédération des Landes sera volontairement concise.

Notre Fédération est encore une « *petite Fédération* » de moins de vingt adhérents. Aussi nos moyens financiers sont maigres. C'est pourquoi la Fédération des Landes se félicite de la décision de la CAN de la FNLP qui, constatant que les « *petites* » Fédérations étaient de moins en moins présentes lors du Congrès National annuel, a décidé de proposer à ce congrès un changement statutaire pour modifier la fréquence du congrès national, en la faisant passer à tous les 2 ans.

Notons par ailleurs, que, dans le souci de ne pas « *amoindrir* » la démocratie dans le fonctionnement de la FNLP, la CAN de la FNLP propose, toujours par modification statutaire, la tenue entre chaque Congrès National d'un Comité Général où toutes les Fédérations pourront être représentées par un délégué. De plus, si ce n'est les élections des instances, ce Comité Général aura les mêmes prérogatives que le Congrès National.

Ce nouveau schéma organisationnel de la FNLP sied à la Fédération des Landes. Un petit bémol quand même qui explique son abstention sur l'article 6 proposé dans le règlement intérieur où il est stipulé : « (...) *Quant à ceux (les frais d'organisation) du Comité général, ils seront pris en charge par la FNLP quand ils se tiennent à Paris.* (...) » La Fédération des Landes ne comprend pas cette restriction géographique de la prise en charge par la FNLP des frais d'organisation et demande des explications pour l'éclairer.

Si la Fédération des Landes a noté avec grande satisfaction la richesse de la liste assez impressionnante des conférenciers de la FNLP et des thèmes pouvant être débattus, elle tient à souligner que malheureusement, comme d'autres Fédérations sans doute, elle est tenue, là encore, à se plier à un cadre financier assez restreint pour ne pas « *se mettre dans le rouge* ». Aussi, la Fédération des Landes demande à la FNLP s'il est possible de renseigner le département d'origine de chaque conférencier afin d'évaluer les frais de déplacements à rembourser.

A ce propos, notons que malgré ses finances limitées, la Fédération des Landes a pu tenir des conférences sans trop dépenser grâce aux camarades locaux et limitrophes à notre département : **Céline Piot, Jo Salamero, Christian Baqué et Michel Eliard**. Un exemple : la réunion sur la laïcité qui a regroupé fin 2019 une trentaine de personnes, dont certaines d'associations « *amies de la LP* » comme le MRAP, le Mouvement de la Paix, la Ligue de l'enseignement ...

Dans le même ordre d'idée des initiatives pas trop coûteuses pour les petites Fédérations, et dans un souci également de proximité (*car il est de plus en plus difficile de faire déplacer les personnes à une réunion.. et les Landes sont un département très étendu*), la présentation de la Libre Pensée pour ainsi dire « *à domicile* », auprès de contacts faits ici et là, permet également de mieux faire connaître notre as-

sociation en vue de l'adhésion. Un inconvénient à ne pas sous-estimer : elle demande du temps et à chaque fois peu de personnes sont abordées. Mais en répartissant ces rencontres entre les camarades de la Fédération les plus militants on peut en effectuer un nombre non négligeable... et pour faire connaître la Libre Pensée toutes les occasions sont bonnes !

Notons également, la relance de la publication de notre bulletin « *La Libre Pensée Landaise* » avec un numéro en octobre 2019 et un autre en mars 2020. Hormis le temps consacré à sa rédaction, une publication départementale, adressée électroniquement et/ou donnée de la main à la main, représente un moyen peu coûteux pour mieux faire connaître la Libre Pensée. Il n'est pas à négliger.

Comme vous pouvez le constater, la Fédération des Landes, malgré des moyens financiers réduits, connaît une activité non négligeable. Elle peut être sans doute encore améliorée. Pour cela, son Bureau devra se tenir de manière beaucoup plus régulière ; mais là encore l'éloignement des différents membres du Bureau ne facilite pas la tenue de cette instance pourtant indispensable au bon fonctionnement d'une Fédération. Notre Fédération devra trouver rapidement une solution avec pour objectif principal son développement.

En dehors du Bureau, la Fédération des Landes a tenu depuis septembre 2019 trois réunions des Libres Penseurs des Landes, dont une le samedi 18 janvier 2020 clôturée par le traditionnel repas « *tête de veau* ». L'Assemblée Générale préparatoire à ce Congrès National virtuel s'est tenue « *en visio* » le 23 juin. Les 13 présents ont voté à l'unanimité les rapports moral et d'activités de la FNLP.

Pour conclure, la Fédération des Landes voulait intervenir sur le positionnement de la Libre Pensée sur la question de la décroissance évoqué dans le rapport d'activité. Pour notre Fédération, avant de faire de « *la lutte contre la décroissance le cheval de bataille* » de la Libre Pensée, une discussion approfondie et raisonnée pour une clarification méthodique sur la question de la décroissance s'impose : tous les libres penseurs mettent-ils les mêmes choses derrière ce principe économique présenté comme un dogme par certains, sûrement pas ? Et c'est normal, chaque libre-penseur ayant un parcours différent !

A l'issue de cette discussion indispensable, de ce débat démocratique où chacun pourra donner sa position et où toutes les ambiguïtés seront levées, alors, à n'en pas douter, la FNLP saura prendre un positionnement qui satisfera tous les libres penseurs ou tout du moins la majorité. In fine, il pourra être celui de faire de « *la lutte contre la décroissance le cheval de bataille* » de la Libre Pensée.

En ce sens, la Fédération des Landes fait sienne la contribution de la Gironde publiée dans le second bulletin intérieur préparatoire au Congrès National virtuel de la FNLP.



Réunis en assemblée générale le 26 juin 2020, les adhérents présents et représentés souhaitent formuler les remarques suivantes. Nous remercions les instances nationales pour le travail fourni, dense, riche. Nous adhérons à la grande majorité des analyses proposées dans les rapports moraux et d'activités.

Toutefois, nous déplorons certaines formules trop générales, excessives, qui semblent fermer la discussion et imposer une analyse et un point de vue. Il en est ainsi de la question du voile. Nous dénonçons bien sûr l'instrumentalisation politique de la question du voile dit « *islamique* ». Nous pouvons admettre que des femmes affirment choisir librement de le porter et soutenons qu'elles en ont le droit. Reste que le voile est un symbole de soumission et ce n'est pas de la xénophobie de le dire. Taxer de xénophobie a priori toute critique du voile nous semble relever de l'accusation infondée. Nous déplorons également que, outre la critique du voile, celle de liste communautariste musulmane soit aussi présentée comme xénophobe. Nous estimons légitime de penser : « *une liste chrétienne, non ; une liste musulmane, non* ».

Cette option ne semble pas envisagée dans le rapport proposé. Enfin, nous regrettons que soit taxée d' « *absurdité* » telle ou telle action. Chaque Fédération juge de la pertinence de ses actions selon son contexte, ses forces, ses besoins, ses possibilités.



Encore et toujours Abrogation du concordat de 1801 Et du statut d'exception scolaire d'Alsace-Moselle

La Libre Pensée de Moselle appuie sans réserve les orientations développées par la FNLP. Avec la Fédération Nationale nous affirmons : il y a grand danger !!!

Restons mobilisés devant ce gouvernement, ses affidés et ses multiples relais dans les départements, les régions, les médias et les organisations, qui sont là et n'attendent qu'une chose : la remise en cause de l'article 2 de la loi de 1905 qui interdit le financement direct des cultes.

Car même frappés à mort par la crise des vocations, par les scandales pédophiles, les religions, et dans notre région particulièrement la religion catholique, est toujours en pointe pour endoctriner la jeunesse, restreindre les droits humains des femmes et des hommes, pour que la classe ouvrière soit prise par le virus de la résignation et de l'acceptation de cet ordre social totalement rejeté et corrompu qui jette dans la misère des millions de travailleurs, de jeunes, de femmes. Leur plan : appliquer et rendre incontournable la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, une société où l'Eglise catholique est partout !

En plus que l'Etat paie grassement les curés, les rabbins et les pasteurs, et finance les établissements publics du culte et aussi l'enseignement privé confessionnel, la Moselle et l'Alsace sont l'exemple de ce que les cultes veulent faire de la République dans son ensemble, revenir à avant la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Quelques exemples :

- Les cultes reconnus recrutent directement dans les écoles publiques pendant l'heure de religion, alors qu'il est demandé aux parents de signer la « *charte de la laïcité* », un comble !
- Les communes, les départements et régions financent aussi les écoles, collèges et lycées privés ;

- Les cultes reconnus prient publiquement pendant les cérémonies du 14 juillet comme à Mulhouse ;
- Les cultes reconnus sont prioritaires dans l'ordre de préséance protocolaire lors des cérémonies publiques officielles, comme à Metz où l'Evêque, Les Députés de la République, Le Préfet et le nouveau Maire célèbrent ensemble la Révolution française !
- Les cultes non reconnus, islam compris, aspirent à la même reconnaissance.

Comment ne pas voir l'offensive permanente, constante, rampante du *Parti cléricale* qui veut reprendre toutes les manettes en main. Alors oui, il nous faut poursuivre l'œuvre de nos aïeux, ceux qui ont ouvert le chemin à la liberté de conscience pour aboutir à la grande loi de séparation, et mobiliser le monde laïque pour défendre la loi de 1905 et exiger

L'Abrogation du Concordat de 1801 et du statut d'exception scolaire d'Alsace-Moselle

Mais ce n'est pas un problème français, l'offensive pour cléricaiser la société est européenne et mondiale.

Se saisissant de la proposition faite par la CAN (page 16 et 17 du *LPM 13 Bis*) qui déclare qu'il « est nécessaire que les organisations laïques se rencontrent et analysent la situation et se regroupent contre la généralisation des concordats et leur abrogation. », **la Fédération de Moselle se déclare candidate pour organiser matériellement cette rencontre en Moselle.**

Metz le 26 juillet 2020



L'AG de la Fédération du Rhône préparatoire au congrès de FNLP s'est tenue en visio-conférence vendredi 26 juin, avec un prolongement en « présentiel » vendredi 10 juillet.

L'assemblée a adopté l'ensemble des rapports à l'unanimité, ainsi que les candidatures aux différentes instances nationales. **Elle a considéré l'ensemble comme un tout destiné, pour l'ensemble de la Fédération nationale, à gagner en efficacité et à jouer tout son rôle à l'avant-garde du mouvement laïque.** Nous sommes en effet à un moment où « mécaniquement » les atteintes à la liberté de conscience et plus généralement aux libertés publiques vont continuer à se multiplier. Il ne saurait en être autrement dans un monde où la crise sociale s'étend, en France et sur tous les continents.

La liberté de conscience, c'est d'abord la loi de 1905. Sur le terrain de la défense de la loi, dans la perspective d'une manifestation nationale, notre Fédération du Rhône a pris ses responsabilités et a apporté sa pierre à l'unité des laïques et de leurs organisations. Nous devons continuer dans cette direction, en saisissant toutes les opportunités pour rassembler les laïques.

Ainsi, l'AG a décidé de s'adresser au nouveau maire de Lyon et au nouveau Président de la Métropole pour leur dire : « Ne participez pas au Vœu des Echevins ! » Cette tradition cléricale organisée chaque 8 septembre n'est en aucun cas une tradition républicaine. Or c'est tout le système **Collomb – Barbarin** qui a été « délogé » au 2d tour des municipales. Que feront les Elus écologistes ? Nous n'allons pas tarder à le savoir, et s'il le faut, organiser la mobilisation contre la soumission des élus à l'archevêché. Cette bataille doit se mener en mettant au cœur la défense de la loi de 1905.

Pour notre Fédération, une autre opportunité existe pour défendre conjointement liberté de con-

science et Séparation, autour de la fresque Dolet installée dans une salle municipale. Son « vernissage » doit être l'occasion de gagner un peu d'espace dans notre communication publique.

Les différents rapports ont été adoptés. Cela ne signifie qu'il n'y a pas eu controverse. En particulier la formulation utilisée dans le rapport d'orientation à propos de la décroissance a semblé malheureuse à beaucoup d'entre nous et a provoqué des avis divergents. Il y est écrit que nous devons « *faire de la question de la lutte contre la décroissance, conception réactionnaire et rétrograde, notre cheval de bataille.* »

Si le but est de dénoncer une doctrine venant de milieux très ciblés et visant à replâtrer le système par un plan de régression sociale, nous en sommes d'accord : « *Il n'y a pas de Capitalisme vert* ».

On peut partager l'affirmation du camarade **Alexandre Lucrèce** dans *l'Idée libre* n° 327 : « *L'écologisme est une orientation qui s'est infiltrée partout, des sommets de l'Etat jusque dans les syndicats. Il ne s'agit en rien de sciences, mais d'une campagne savamment orchestrée par la réaction face à ce vieux monde qui s'effondre et aux peuples qui cherchent à en finir avec le capitalisme.* »

Sans doute, mais il s'agira de démontrer, pas d'affirmer. Et, c'est bien parce qu'il convient de rester sur le terrain de l'argumentation et pas de la simple condamnation, qui serait l'exact contraire de notre méthode qu'il est dit avec justesse dit au paragraphe précédent : « *Défendre la raison, c'est refuser les préétablis, où le concept précède la preuve. C'est l'application du principe de liberté de conscience rapporté à la recherche scientifique* » ? Dans aucun domaine ne soyons doctrinaires. On peut très bien concevoir que, dans la jeunesse en particulier, l'idée de décroissance soit assimilée à une forme d'anti-capitalisme. La croissance n'est-elle pas un indicateur de l'économie de marché ? Une République sociale doit être fondée sur d'autres principes : l'égalité en droit, la satisfaction des besoins, la hausse du pouvoir d'achat, l'équité dans la distribution des richesses créées par le travail, sans oublier bien entendu la liberté de conscience ni les libertés fondamentales. D'autre part la jeunesse est sensible aux questions environnementales, non sans raison.

Et la jeunesse, plus que jamais, est un enjeu. La génération nouvelle se trouve dans une situation désastreuse. La Fédération du Rhône a tenu sa place dans le début de bataille contre le **SNU**, dont la mise en œuvre va monter en puissance. Comme la réforme des retraites et tant d'autres, sa mise en place a été interrompue par la pandémie, mais nullement abandonnée. La précarité va gagner du terrain. Et l'école est l'objet d'une entreprise de destruction/privatisation d'une ampleur inégalée, livrée aux appétits des officines privées et aux enjeux territoriaux.

Le baccalauréat national et anonyme a vécu. Tous ces aspects devront être pris en compte dans l'activité de la FNLP et dans celle du Rhône. Nous devons nous disposer pour préparer le congrès de l'AILP à Madrid, dont la réussite aidera à rassembler le mouvement laïque en défense de la loi de 1905.



Fédération de la Sarthe

La Fédération de la LP 72 salue fraternellement tous les camarades.

Plusieurs camarades ont émis des réserves quant à la tenue d'un congrès virtuel ou quand à la longueur des résolutions proposées. Malgré ces quelques réserves, la Fédération de la Sarthe a discuté tous les textes et toutes les propositions via une consultation mail et deux réunions de CAD.

consultation mail et deux réunions de CAD.

Rapport moral : ok

Rapport d'activités :

La Fédération de la Sarthe demande le retrait de l'expression "rouleau compresseur de la doxa sur le climat" et son remplacement par "l'utilisation politique par des forces réactionnaires du dérèglement climatique" (p.7).

Demande de précision sur l'expression Volumes de guerre (p.8)

La Fédération de la Sarthe propose une modification page 12 "Faire de la question de la lutte contre la décroissance, ~~conception~~ conception lorsqu'elle est réactionnaire et rétrograde, notre cheval de bataille" (pour éviter toute position dogmatique. Pour certains le terme de décroissance symbolise un moyen de se battre contre le gaspillage, l'obsolescence programmée et du coup le capitalisme mais ne souhaitent pas pour autant un recul de civilisation.)

La LP 72 demande le retrait de la citation de Mac Arthur p. 13-14 (trop de citations encombrant le texte sans forcément être pertinentes, par ailleurs les références à Dieu, à l'armée, à l'impérialisme américain ne sont pas très appréciées des camarades)

P. 14 La LP 72 demande le retrait de la phrase "Les réseaux sociaux n'ont jamais rien construit, on le voit avec les Gilets jaunes, et la conception "gazeuse" à des sérieux revers à la France Insoumise" (vis-à-vis de nos adhérents Gilets jaunes, de nos adhérents France Insoumise, et en raison du fait que notre fédération utilise concrètement les réseaux sociaux comme un outil à son développement, à la formation de ses adhérents, et au recrutement)

P. 15 La LP 72 demande le retrait de la phrase "Penser que distribuer des tracts à la sortie des lycées ou des universités va nous permettre de faire adhérer des jeunes" et propose son remplacement par "Distribuer des tracts à la sortie des lycées ou des universités n'est pas suffisant pour nous permettre de faire adhérer des jeunes".

P. 15 La LP 72 demande le retrait du paragraphe "Il en est de même avec un certain "féminisme" [...] Souvent, le communautarisme le plus plat se mélange à l'ambition la plus grande." (La LP doit militer pour l'égalité en droit et en traitement pour tous les individus)

Annexe internationale : Ok

Rapport administratif intégrant les propositions à discuter (p.18) : ok sauf un point. La Fédération de la Sarthe rappelle qu'elle approuve la nomination et la présence de membres honoraires à la CAN comme cela a toujours été le cas, en revanche, elle reste opposée à la création d'un comité d'honneur de la FNLP. Nous ne voulons pas d'un conseil des sages ou d'un conseil constitutionnel de la LP.

Trésorerie : Ok

Quitus : ok

Entraide et solidarité : OK

Projets de modifications des statuts et du règlement intérieur : ok

La Raison : Ok

Idee Libre : OK

Internet et annexe: OK

Rapport Droit et laïcité : Ok

Election instances : ok pour chaque candidat

Question à l'étude ; Merci aux camarades de la Corrèze pour leur travail.

Comptes rendus d'activité des associations + Chauny : Ok Merci aux camarades pour leurs actions.

IRELP : OK

Elus : OK

Projet de résolution "défense des libertés" demande de précision sur "*Romain Goupil ; il bénéficie...*" (Phrase pas claire) Ok pour tout le reste.

Motion d'application sur le fonctionnement de la Libre Pensée "hisser la LP"

La Fédération de la Sarthe s'abstient sur ce texte en raison d'une stigmatisation de certaines Fédérations. Ce texte donne l'impression amère d'un conflit contre des Fédérations. Par ailleurs, compter les adhérents pour juger du poids d'une Fédération n'est pas très rationnel. Il faudrait calculer un ratio du nombre de libres penseurs pour 100 000 habitants par exemple.

Préserver la liberté de conscience en défendant la loi 1905 de Séparation des Églises et de l'État
OK ; excellent texte.

Avant-Projet de résolution laïque à soumettre à la CAN :

Ok. Bien que très long, ce texte est très formateur et très intéressant.

Projet de résolution sur le fonctionnement de la LP :

La Fédération de la Sarthe demande le retrait de la citation d'**Alain** qui va à l'encontre de l'élaboration d'une pensée collective.

La LP 72 demande le retrait de la citation de **Charles de Gaulle** : la Libre Pensée n'a-t-elle pas dans son histoire des membres dont le discours pourrait éclairer ses résolutions pour qu'elle soit obligée de recourir à Charles de Gaulle ?

La Fédération de la Sarthe demande le retrait du paragraphe "*L'avènement de la loi du 9 décembre 1905 [...] lui qui n'avait jamais été chrétien.*" (Partie sur Alexandre le Grand et Julien)

L'utilisation d'une formule doit donner du sel à un texte, mais l'accumulation de citations alourdit la lecture et en fait perdre le sens. On ne peut pas dans un texte à la fois dénoncer un « *entre soi* » qui aurait lieu dans certaines fédérations et faire des références incompréhensibles du plus grand nombre.

Globalement, ce texte est peu accessible et de ce fait ne peut pas constituer un outil de développement de la LP. La Fédération de la Sarthe approuve la citation tirée de **Fort Saganne** "*il faut se renforcer en se simplifiant*" et demande sa mise en œuvre.

Ce texte fait globalement l'objet des mêmes critiques que le texte « *hisser la LP* ». Nous pensons pour notre part, que les Fédérations en difficulté ont besoin d'accompagnement et non de réprimandes.

La « décroissance ou croissance zéro » moule du développement durable

1972 : le rapport MEADOWS : halte à la croissance (Limits to Growth) / club de Rome (ONG à but non lucratif). Les fondateurs: **Aurelio Peccei** en 1968, membre du conseil d'administration de Fiat avec un ancien directeur de l'OCDE **Alexander**

King. Ce club compte parmi ses membres **Jacques Delors**, **Gorbatchev**, des rois et reines de Belgique, Pays bas, Espagne. Des représentants de l'organisation catholique *Caritas*, un prince jordanien (**El Hassans Bin Tahal**, président de la Conférence mondiale des Religions pour la Paix). Tous experts de la décroissance.... Pour le peuple !

La thèse du club de Rome « *La planète n'est pas assez vaste et ses ressources ne sont pas suffisantes pour tolérer plus longtemps le comportement égocentrique et agressif de ses habitants* ». La conclusion du rapport souligne que pour éviter un « *effondrement* » de la société, il faut limiter la croissance industrielle et la croissance démographique. Ce rapport va servir à toutes les théories de la « *décroissance* ».

1^{ère} conclusion : c'est au sein des institutions de l'impérialisme qu'est né ce concept.

2^{ème} conclusion : ce rapport paraît au moment où Nixon décroche le dollar de l'or

1987, le rapport *Brundtland* – Notre avenir à tous. Le titre à lui seul fournit l'orientation de la commission, il s'agit de constituer un consensus autour du Développement Durable, faire disparaître les classes sociales et donc la lutte de classes

Quelques membres de la commission :

Mme **Brundtland**, Plusieurs fois ministre et premier ministre en Norvège, membre du parti travailliste.

Suanna Agnelli : membre de la famille Agnelli qui possède FIAT, ardente propagandiste du traité de Maastricht

Lamine Mohammed Fadika, plusieurs fois ministre du gouvernement ivoirien, organise le programme du FMI de privatisation et de libéralisation du secteur de l'importation des hydrocarbures dans son pays.

Maurice Strong, canadien qui a fait fortune dans le pétrole. Fondateur du programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) qui organisa le premier sommet de l'ONU sur l'environnement de 1970 à 1972 à Stockholm. Co-fondateur du Forum Economique Mondial (Forum de Davos). Fonde dans le Colorado, le centre spirituel « *New Age* » à connotation largement bouddhiste, transformé (1988), en « *MANITOU Foundation* » pour « *le germe d'un renouveau spirituel mondial (...) -car seul ce facteur pourrait sauver l'humanité de sa folie vis-à-vis de l'environnement* »

Croissance et décroissance ont un sens différent selon la classe des exploités ou celle des exploités. Des millions d'êtres humains ignorent ce qu'est la croissance, ne subissant que la pauvreté... et non la décroissance. Alors que tous les textes internationaux, régionaux, locaux, religieux, politiques parlent tous de « *changement de comportement* », culpabilisant les individus, au lieu de se poser la question : la croissance pour qui et quelle croissance ? La décroissance pour qui ?

La croissance pour ceux qui vantent la décroissance ! Dans *le Monde* : « 1% les plus riches de la planète ont plus de deux fois la richesse de 90% de la population (6.9 milliards de personnes) » (Oxfam France 2019), le nombre de milliardaires a progressé de 8.8%. Le chiffre d'affaires des grandes industries militaires est de 420 milliards d'€ progressant en 2018 de 2.7%, soit 232 dollars par personne. Le produit des entreprises multinationales dans l'économie globale (rapport 2018 - OCDE) a augmenté entre 2000 et 2014, jusqu'à 20 000 milliards- capitalisation boursière de *Microsoft* : 733,3 milliards (dépasse le PIB de 20 pays dans le monde), *Apple* : 709,7 milliards, *Amazon* : 697,5

milliards. Les 10 plus grands trusts pharmaceutiques ont un chiffre d'affaires de 323 milliards d'€ et ont reversé à leurs actionnaires 60 milliards en 2019

En France, les 10 % les plus riches possèdent 50% de la richesse du pays – **Bernard Arnault**, PDG du groupe *LVMH* passe les 100 milliards d'€ (1^{ère} fortune de France et d'Europe et 2^{ème} fortune mondiale). Les ex- chefs d'Etat qui parlent de décroissance coûtent 1.5 million par an par Président à la retraite

Décroissance : La décroissance vise à réduire le taux de croissance du Produit National Brut (PNB) – consommer moins d'énergie, moins de matières !

Dans le monde : 1 personne sur 10 est réfugié soit 70 millions, dont 40 à cause de la guerre. 9 millions d'enfants meurent chaque année, 821 millions d'êtres humains souffrent de la faim, 10 millions d'entre eux en meurent. En 2018, 50% de la population mondiale n'a rien perçu de la croissance mondiale. 1 personne sur 10 vit avec moins de 2 dollars par jour.

En France : Un million d'emplois détruits suite au *COVID 19*, taux de pauvreté 14% en 1983, 33 % en 2018.. Royaume-Uni , 2018 : 4 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, 20% en insécurité alimentaire. Les guerres en cours ont fait des centaines de milliers de morts...

Ceux qui prônent la « *décroissance* » sont les milliardaires du monde. Des centaines de millions ne connaissent que la misère, la pauvreté ; bien qu'ils soient à l'origine de l'enrichissement des premiers. La décroissance est donc un objectif politique des classes dominantes : la croissance se poursuivra pour les exploités...et la misère s'accroîtra pour les exploités, si nous nous laissons bercer par cette propagande.



NON à la modification des statuts en dehors d'un congrès.

Les libres penseurs de Haute-Savoie réunis à Annecy le 20 juin ont estimé nécessaire de rédiger au cours de la réunion la résolution suivante qui est le fruit de leurs réflexions :

« La Fédération de Haute-Savoie de la LP réunie en AG annuelle le 20 juin 2020 considère qu'en relation avec la situation que nous venons de vivre (confinement moyenâgeux), les conditions de la discussion ne sont pas réunies pour qu'un « Congrès » virtuel (qui n'est pas un congrès, mais un échange par correspondance électronique) décide la modification des statuts, et en particulier en ce qui concerne la proposition de faire un congrès national tous les 2 ans.

Par ailleurs, la Fédération de Haute-Savoie se prononce pour l'édition papier des documents préparatoires au Congrès.

Si le vote de modification des statuts était maintenu, la Fédération 74 se prononcerait, en l'absence de véritable discussion, pour le maintien d'un congrès annuel. » Adoptée à l'unanimité.

La modification des statuts est un acte important comme dans toute autre association. Elle ne peut se faire que par la réunion d'un Congrès national comme le stipule l'article 10 des statuts de la FNLP. Elle ne peut se faire d'aucune autre façon: c'est la loi. Et un Congrès, c'est toute une procédure décrite en détail par l'article 6. Cela suffit amplement pour que la LP74 se trouve fondée à demander l'annulation pure et simple de ce vote.

S'il fallait ajouter autre chose, nous pourrions dire que la discussion sur ce sujet n'a pas franchement eu lieu. Certains camarades ont pu dire : mais le congrès tous les 2 ans a déjà été acté au Congrès d' Alizay. C'est faux. Sinon, pourquoi demander un vote cette année ?

Aux délégués qui intervenaient pour défendre le congrès annuel leur était répondu : on ne discute pas de cela maintenant, ce n'est pas le débat, ce n'est qu'une proposition qui vous est soumise, vous en discuterez dans vos Fédérations pendant l'année qui vient, et nous aurons la discussion sur le fond au prochain congrès qui décidera. « *On ne vote pas des décisions, mais des propositions* » JS Pierre-LPM n°12 oct 2019.

La discussion dans les Fédérations a été passablement tronquée pendant des mois par le confinement, réunions annulées faute de salles ou en distanciel... la discussion sur le fond n'aura pas lieu non plus dans l'échange de courriers électroniques qui tient lieu de « *congrès virtuel* »

La Libre Pensée est une association démocratique. Elle n'est ni un parti, ni un syndicat. Tout parallèle serait bien hasardeux et bien des choses pourraient être dites sur le respect du mandat syndical par exemple..

La Libre Pensée, c'est avant tout les libres penseurs, des êtres vivants doués de la raison, capables collectivement de résoudre les difficultés qui se présentent et auxquels il faut faire confiance. Pourquoi en avril, ne pas avoir fait appel aux Fédérations pour trouver une solution pour le Congrès ? Était-il impossible de trouver un lieu privé pour réunir 150 à 200 personnes fin août ? A-t-on cherché ? Pourquoi, à l'instar du Tour de France, ne pas avoir simplement décalé le Congrès de quelques mois, à Toussaint par exemple ?

Pour résoudre nos difficultés, baisse de nos effectifs, il faut faire confiance aux libres penseurs. Notre tâche est de faire vivre la Libre Pensée. Animer les instances à tous les niveaux, faire qu'elles se tiennent pour convaincre et entraîner les adhérents à se lancer dans la bataille pour proposer l'adhésion. Supprimer la forme papier du BI par économie et parce-qu'il est dit qu'il n'est pas lu, supprimer un Congrès sur deux parce que des Fédérations ne viennent pas.... allonger le mandat des élus de 3 à 4 ans...ne nous paraît pas aller dans le bon sens, au contraire !

Alors oui...gardons les acquis de la Libre Pensée, théoriques et d'organisation, au risque d'être taxés de conservateurs.

Cela dit, la Fédération des libres penseurs de Haute-Savoie a pratiqué dans les faits l'orientation de défense de la loi de 1905 définie dans nos congrès annuels qui ont toujours été salués par les Présidents successifs comme étant « *fructueux et féconds*».

Contre le financement public de la construction d'une « université » catholique à Annecy, elle a été à l'initiative d'un front commun. Une campagne publique de 11 associations laïques et organisations syndicales- LP-LDH-FOL-FCPE-DDEN- FO-CGT-FSU-UNSA- SUD-SGEN qui ont adopté l' « *Appel aux laïques* » le 9 déc 2019 - 2000 signatures Un meeting unitaire a regroupé 120 laïques en pleine campagne des municipales. Des délégations auprès des élus responsables, des articles de presse. Dans cette bataille qui n'est pas finie, la Libre Pensée a acquis un grand capital de confiance et est reconnue comme élément fédérateur et organisateur. Voir notre site

Sur cette base, l'AG a approuvé en un seul vote les rapports départemental et national.

José Goémans – Président LP74



Fédération du Var

"*Ad lucem, utinam lux nobis rationes subtiles et numerum confert !*" (pour la lumière, mais que la lumière nous apporte la vérité des comptes)

Réunis en congrès départemental, le 28 juin 2020, les libres penseurs varois ont refusé de s'exprimer sur le rapport financier et ce pour plusieurs raisons.

- 1/ Les problèmes et accusations graves portés par notre trésorier national.
- 2/ Les réponses ou non réponses apportées par la majorité de la CAN à ces accusations par le vote d'une motion pour la démission du trésorier.
- 3/ Les échanges de courriels ou accusations et reproches imprécis n'apportent aucun éclairage sur les problèmes soulevés.
- 4/ Le manque d'information sur la tenue des comptes de la FNLP allant avec la demande d'avance financière aux fédérations départementales début janvier.
- 5/ Pourquoi l'ancien comptable n'a-t-il pas été poursuivi en justice ? Quel est le montant du préjudice ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu la même exigence de remboursement que pour les fédérations dites « *scissionnistes* » ?

En conséquence la LP83 demande, et de manière urgente, que soient confrontés les différents points de vue, preuves à l'appui, et que des réponses claires soient apportées.

"*E tenebris in lucem vocare*" (Cicéron : *amener les ténèbres au grand jour*).



Fédération de Vendée

La Fédération de Vendée tente de mener les actions de défense de la laïcité, de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat dans un contexte que nous connaissons tous.

Dans cet axe général impulsé par la FNLP, comment agir et progresser ? Au bout du compte, nous tentons de regrouper les militants et associations de la laïcité autour de « *Ne touchez pas à la loi de 1905* ». Ce qui est possible. Ainsi depuis 2014 avec la Ligue de l'Enseignement -FOL Vendée et d'autres des manifestations sont organisées autour du 9 décembre. Cela prend la forme de « *Semaines de la laïcité* ».

Cette année très particulière nous a imposé de renoncer aux divers projets Hommage aux Communards (1), Participation au Printemps de la laïcité aux Sables d'Olonne... Toutefois, il a été possible d'avoir un point presse sur le Serment de Vincennes le 19 juin, et de rappeler le souvenir de **Jean Zay**, assassiné le 20 juin par la Milice de Vichy.

Quelques prises de position diffusées auprès de la presse et des amis, par exemple interrogation sur les sonneries de cloches à la cathédrale de Luçon le 1^{er} mai pour « *remercier* » les couturières de masques, contre l'implantation d'un bureau de vote dans une école privée catholique le 28 juin, si elles ont maintenu notre présence dans l'espace public, ne produisent pas d'effet mécanique sur les adhésions.

En revanche, des amis soutiennent financièrement, mais ne vont pas jusqu'à l'adhésion. Comme

d'autres, les ciseaux ne nous épargnent pas. LA question est donc à quoi cela tient-il ?

Sur la question de la laïcité, on pourrait craindre que nous soyons bien seuls. Ce qui précède montre que non, ce qui est réconfortant. Pour autant, si on prend l'envoi des questionnaires aux candidats aux municipales, le résultat est édifiant. Soit pas de réponses, soit des « *curiosités* » comme le fait de « *respecter les engagements pris avec les associations culturelles* ». En clair il ne faut pas froisser l'électeur catholique !

Apparaissent ainsi deux points : l'électoratisme gommant toute expression de défense laïque (tant sur l'École - on ne mentionne pas l'abrogation de la loi Debré - que sur le respect de la liberté de conscience), et surtout l'ignorance de ce que la Laïcité, la loi de Séparation, représente. Et là on devine que Macron et consorts « *du Monde d'avant et du Monde d'après* » ont compris que l'espace était disponible pour leurs interventions concordataires.

C'est pourquoi nous ne partageons pas les accusations portées contre des Fédérations. Nous ne pouvons pas être sur ce terrain. Le cadre du fédéralisme doit être respecté. Nous regardons ce que produisent nos camarades, nous retenons des idées, mais il ne nous appartient pas de juger. Remarquons que c'est la FNLP qui diffuse les initiatives, les courriers et communiqués des fédérations.

Les amendements à des motions :

La motion « *Hisser la Libre Pensée...* » a donné lieu à une discussion sur sa nature : une mise en accusation des FD ? voire plus précisément de certaines mentionnées ? Pourquoi ? Curieusement un raisonnement mécaniste se fait jour : On se bat DONC on doit voir arriver des adhérents. Or, si cela peut se constater, d'autres contraintes dues au contexte, et à d'autres considérations devraient être approchées. La note critique de C. Eyschen donne des pistes intéressantes, mais qui évidemment ne peuvent figurer dans une motion. **Du fait de la motion « sur le fonctionnement », la FD Vendée propose comme amendement que soit retirée la motion « *Hisser...* » .**

La motion laïque amène plusieurs questions : pourquoi une telle longueur ? Est-elle un instrument de propagande ? Qui va la lire comme telle ? Certes elle réaffirme l'ensemble des positions défendues par la LP. Les 19 points en conclusion pourraient être alors édités séparément chacun d'eux trouvant son explication. **Donc, c'est une suggestion d'utilisation que nous proposons : éditer à part les 19 points comme outil de base d'une discussion.**

Nous avons des axes d'intervention forts mais donnent-ils l'explication de ce que procure aux citoyens la loi de Séparation ? En même temps, les recours juridiques fort utiles pour non seulement faire respecter la loi, mais pour en donner une illustration, ne font pas tout. Une offensive cléricale se prépare, certes en provenance du gouvernement, mais nombre d'Elus ont déjà avancé, les exemples ne manquent pas.

Le cadre donné par le regroupement autour de « *Ne touchez pas à la loi de Séparation* » doit permettre de reprendre ce long chemin des explications contre le cléralisme résurgent et sa signification tant en France que dans nombre de pays.

Tel est l'état de nos réflexions.

- 1 Un hommage a été réalisé avec le dépôt d'une gerbe par le maire et au nom de la mairie de Noirmoutier-en-l'Île, en présence de la section LDH Noirmoutier Vendée Nord-Ouest et de la Libre Pensée Vendée, représentant également le Mouvement de la Paix- Vendée.



Les deux déléguées de la Fédération du Val de Marne au congrès "virtuel" de la Fédération nationale de la Libre Pensée se sont réunies hier, jeudi 30 juillet, pour discuter des projets de résolutions.

Nous avons apprécié le travail fourni, encore une fois, par la CAN. Les analyses précises et détaillées apportées dans les différentes résolutions. La résolution sur la loi de 1905 détaille avec beaucoup de clarté la remise en cause des libertés fondamentales et le "néo Concordat" que le gouvernement Macron tente de mettre en place -profitant effectivement- de la crise de la pandémie et du confinement...

L'avant-projet de la résolution laïque, est d'une longueur et d'une densité rarement égalées, mais sans doute elle est nécessaire face aux menaces qui pèsent sur la Loi de 1905, attaquée par le biais du "retour du religieux" dans la sphère publique et les attaques frontales contre l'Ecole laïque, les diplômes délivrés par celle-ci.

Il est bien aussi de noter que certains sujets n'ont pu être abordés : l'influence que veulent avoir les religions sur les questions de bio- éthique , par exemple.

Enfin, on ne peut qu'approuver l'analyse qui est faite dans la résolution sur le fonctionnement de la Libre Pensée. Celle-ci ne dissimule aucunement les obstacles et les faiblesses qui sont les nôtres. Sur la décision de l'organisation d'un congrès tous les deux ans, il semble que la raison principale en soit une question de finances.

Nous espérons que la décision de proposer un Comité général qui permettent à toutes les Fédérations de participer activement au développement de notre association portera ses fruits.

Salutations fraternelles de la LP 94



Nous nous sommes réunis à deux reprises. D'abord pour discuter et voter sur les rapports présentés par la CAN et une seconde fois pour discuter et amender les textes et résolutions qui sont soumis au vote du congrès national « virtuel ».

Lors de notre première réunion, le président a introduit la réunion de la manière suivante (résumé) :

Lorsqu'on parle de la Libre Pensée, il faut distinguer deux choses qui ne sont pas opposées, mais qu'on a souvent du mal à combiner : D'une part, la Libre Pensée sur le plan national ou local, en tant qu'association, est amenée – sur les bases des textes et résolutions adoptées dans ses congrès – à prendre des positions sur tel ou tel sujet, à faire des alliances avec d'autres associations – voire à être elle-même à l'initiative de batailles unitaires sur des questions spécifiques. En ce sens, sur son terrain et dans le cadre de ses spécificités, elle est amenée à agir comme n'importe quelle autre organisation. D'autre part, les Libres Penseurs qui la composent. Les Libres Penseurs ne sont pas unis entre eux par un programme, ou par des revendications, comme dans un parti ou un syndicat. Ce qui unit les libres penseurs dans la Libre Pensée, c'est une méthode qui se fonde sur l'absolue liberté de conscience, et se structure par le libre examen. Il n'y a pas de porte fermée entre « la Libre Pensée » et « les Libres Penseurs ». Sur le plan théorique, il y a des Libres Penseurs, qui sur la base de la

méthode du libre examen dégagent des prises de position pour leur association « *La Libre Pensée* », prises de position qui leur permettent d'agir sur le monde (ou en tous les cas d'essayer). Je dis « *théorique* », parce que c'est certainement le plus difficile à réaliser sur le plan pratique.

Si nous nous contentons d'être une association qui agit – avec d'autres – pour la défense de la laïcité, pour la défense des libertés individuelles et collectives, etc..., comment s'étonner que nous ayons du mal à recruter : Pourquoi le militant lambda de telle ou telle organisation trouverait-il nécessaire d'adhérer à la Libre Pensée si c'est pour y faire (en payant une cotisation supplémentaire) exactement ce qu'il fait dans l'organisation (parti, syndicat) dans laquelle il est déjà adhérent ?

1- Synthèse de la discussion :

Nous ne sommes pas assez nombreux et de plus les adhérents vieillissent. Il faut se faire connaître en multipliant les initiatives mais dans notre « *cœur de cible* » : la défense de la laïcité, en premier lieu. Il faut être ouvert, solliciter les débats en liaison avec l'actualité pour susciter l'intérêt médiatique local et à chaque fois rappeler ce qu'est la Libre Pensée. Il faut également diversifier nos approches pour nous faire connaître.

2- Vote sur les rapports :

(Ce sont les votes qui se sont effectivement exprimés, soit par voie postale ou électronique, soit directement lors de la réunion), lors du vote réel, nous établirons la proportion à partir du nombre de cotisations effectivement payées, pour la répartition des mandats.

Rapports	Pour	Contre	Abst
Rapport moral	18	1	0
Rapport d'activité	18	0	1
Rapport administratif	19	0	0
Rapport financier	19	0	0
La Raison	19	0	0
L'Idée Libre	19	0	0
Sites et Réseaux	18	1	0
Statuts (congrès national tous les deux ans et Conseil national dans la période intermédiaire)	18	1	1
Candidatures présentées (synthèse. Abst = des adhérents « par correspondance » ne se sont pas prononcés)	15	0	4
Règlement intérieur	118	1	1

Suspension de l'Assemblée LP

3- Ouverture de l'Assemblée des adhérents Entraide et Solidarité

Rapport	Pour	Contre	Abstention	Candidats	Pour	Contre	Abstention
Activités	18	1	1	Philippe Besson	17	0	3
Financier	19	1	1	Claude Biardeau	17	1	2
				Michel Godicheau	17	0	3
				Francis Lehuta	17	1	2
				Xavier Hyvert (pour 1 an)	18	0	2



**Dominique
Goussot
CAN**

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération des Hauts-de-Seine de la Libre Pensée.

L'an dernier, la CAN avait impulsé un débat ayant pour objet de résoudre la contradiction entre, d'un côté, les réussites incontestables de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) - qui procèdent de l'effort de réflexion entrepris et de la justesse

du travail de regroupement du mouvement laïque sur un nouvel axe démocratique - et la stagnation de nos effectifs. Il est impératif que ce débat se poursuive. Si toutes les organisations connaissent un phénomène d'érosion du nombre des adhérents, auquel nous n'échappons pas, il est impossible de s'en satisfaire. Or, le vent qui balaie le vieux monde doit nous pousser à sortir de notre routine en vue d'ouvrir une perspective de développement en ayant à l'esprit qu'un cycle historique s'achève.

Un cycle s'achève

Au plan mondial, la chute du Mur avait permis l'hyper-puissance des États-Unis qui avaient alors imposé la dérégulation du capitalisme financier à l'ensemble du monde et projeté leurs forces un peu partout sur la planète. Aujourd'hui, ce cycle est fini : les États-Unis opèrent de manière agressive un repli isolationniste et sont sur le point d'être, au moins potentiellement, détrônés par la Chine qui d'atelier du monde est devenu une puissance de premier plan. La crise sanitaire l'a montré. Ces changements de rapports de forces ont nourri une montée des révolutions. L'heure de l'effondrement des systèmes politiques traditionnels a sonné, y compris sur le continent européen. Le Vatican lui-même est entré en crise et s'est adapté : après avoir tenté un retour impossible au monde d'avant **Vatican II**, il a choisi un Italien par procuration, **Bergoglio**. Pour la première fois cohabitent un pape honoraire et un pape en titre, issu - c'est inédit - de la *Compagnie de Jésus*. Cet aggiornamento se fracasse sur l'ampleur des crimes de pédophilie dans l'Église.

En France, la mainmise des cléricaux sur la vieille SFIO en 1971 a ouvert le cycle « *mitterrandien* » qui s'est achevé avec la renonciation de **Hollande** à se présenter à l'élection présidentielle de 2017. Le social-cléricalisme a confié entièrement le capitalisme à la finance : destruction de l'industrie nationale ; promotion avec l'Allemagne du marché unique et de la zone euro au détriment des intérêts nationaux et des conquêtes ouvrières ; remise en cause de la laïcité de l'État et de l'École. Ce cycle s'est achevé en 2017 : effondrement des partis traditionnels ; abstention record ; forte résistance « *sociale* » au premier tour au travers de la candidature **Mélenchon** ; élection par une faible minorité de citoyens d'un président hors sol, inspiré par **Paul Ricoeur**, élevé chez les Jésuites, incontestablement tourné vers la mise en place d'une version encore plus autoritaire qu'elle n'est de la Cinquième République, partisan d'une forme nouvelle de Concordat dans le but, notamment d'imposer un carcan aux musulmans. Nous vivons désormais dans une période d'instabilité majeure.

Une perspective à ouvrir devant nous

Devant ces bouleversements, la Libre Pensée doit s'adapter et agir davantage, sinon sa mort interviendra de manière différée. Aspirée vers l'abîme de la disparition au cours du cycle « *mitterrandien* », en raison de l'adaptation de ses dirigeants fossilisés au social-cléricalisme du Parti socialiste, nous l'avons sauvée, nous l'avons rétablie au centre du mouvement laïque. Sans accepter la moindre renonciation à notre indépendance, il faut donc conforter le socle **LP-LDH-LDE** dans la mesure où la question des libertés, dont la liberté de conscience constitue une clé de voûte, devient essentielle. Il faut également rechercher la plus large ouverture avec d'autres associations ou personnalités au gré des sujets à traiter. L'exemple de la lutte contre le *SNU* ou celui des appels à contribution de personnes différentes de nous témoignent de l'importance de ces leviers.

Les Fédérations départementales doivent donc se disposer en conséquence. Elles doivent s'emparer des travaux de la FNLP, utiliser l'abondant matériel qu'elle diffuse et faire appel aux nombreux conférenciers qu'elle met à leur disposition. Le renouvellement d'une partie des effectifs peut aussi les aider à surmonter la contradiction dans laquelle nous nous trouvons. Néanmoins, il leur appartient aussi de mobiliser une fraction croissante d'adhérents.

La discussion lancée l'an dernier, qu'il faut mener jusqu'au bout, peut nous aider tous à surmonter le réflexe « *isolationniste* », probablement inconscient, auquel beaucoup d'entre nous succombent. La Libre Pensée n'étant pas par nature une organisation pyramidale et disciplinée, il n'y a pas d'autre moyen d'avancer pour résoudre la discordance entre notre influence croissante au plan national et la stagnation globale des effectifs, qui recouvre d'ailleurs des situations locales contrastées.

Convaincre, armer, agir.



Je souhaiterais donner mon point de vue dans la discussion qui a commencé.

Je vais être net : une partie de cette discussion ne me plaît pas. Elle est malsaine. Je lis des choses qui sous-entendent que le débat serait « *la CAN en veut aux Fédérations qui ne font pas le travail* » (je mets des guillemets pour la forme ; personne ne s'en exprimé ainsi, du moins à ma connaissance) et, de fil en aiguille, on en vient à « *il y a quelque chose de pourri dans la CAN* », peut-être la CAN elle-même. C'est net dans le cas de la position de la majorité du 83 : la CAN cacherait des choses. Que la majorité des votants de cette Fédération se solidarise avec ce qu'elle appelle - pudiquement mais faussement - des « *fédérations scissionnistes* » est l'élément central de leur texte (même s'il parle d'autre chose).

Je vais être encore net : si on pactise un tant soit peu, si on accrédite un tant soit peu l'idée qu'il y a une opposition entre la CAN et les Fédérations, la FNLP éclatera. Peut-être est-ce le vœu ? Peut-être y a-t-il un autre vœu, mal formulé, du genre « *c'était mieux avant* ». Avant quoi ? Quant à la rengaine sur « *le méchant Eyschen* », je l'ai entendue dès mon adhésion à la Libre Pensée, il y a plus de 30 ans. Et tous, absolument tous ceux qui ont chanté cette mélodie ont quitté la Libre Pensée. Depuis les Azoulay jusqu'à Visseq. Tous !

Donc discutons de la politique de la Libre Pensée et pas autre chose.

L'axe LDH/LDE/LP est-il une modification considérable de la situation ou non ? Avons-nous agi pour construire cela ou non ? Le meeting de Japy a-t-il été un moment majeur ou non ? La Libre Pensée n'a-t-elle pas permis de dévoiler en accord avec nos partenaires le rôle du pseudo-collectif-laïque pro-Macron ? Et cela n'a-t-il pas joué son rôle dans les débats et dans les secousses ? Macron ne tient que par ce qu'il est habituel d'appeler « *les appareils* » et il en est de même sur la question laïque.

Le principal appui de Macron sur la réforme de la loi de 1905 est maintenant dans des difficultés considérables ; cela n'explique-t-il pas la nouvelle stratégie du gouvernement ? Ce dernier n'a-t-il pas cherché à faire participer la Libre Pensée à des discussions qui, sur le fond, sont du même ordre que les « *discussions* » sur la réforme des retraites ? Mais nous ne sommes pas les appareils. Du coup, pour le gouvernement, engager la réforme de cette loi avant les présidentielles ne va pas être simple. On ne va pas jouer du tambour avec cela. Nous ne sommes pas des « *va de la gueule* », mais cette impasse gouvernementale même momentanée n'est-elle pas à notre crédit ?

La majorité de la Fédé 83 appelle ceux qui ont cherché à démolir la FNLP des « *Fédérations scissionnistes* » ; c'est un abus de langage. La vraie question est : « *Scissionnistes au compte de quoi et au profit de qui ?* » Elles ont quitté la FNLP en étant contre le meeting de Japy, contre l'axe LDH/LE/LP qui a mis en échec, provisoirement certes, mais quand même le gouvernement. Qui a donc tout intérêt à vouloir empêcher cet axe, au nom, bien évidemment, de considérations très « *rrrrrévolutionnaires* » ?

Ces aimables « *Fédérations scissionnistes* » ont voulu organiser un rassemblement en juin 2020 à Vincennes avec le mot d'ordre « *pas un centime de plus* » pour l'école privée. Ce qui veut dire « *maintien de ce qui est payé* »... Donc maintien de la **loi Debré**.

La politique est toujours d'une logique implacable : si on est contre l'axe FNLP/LDH/LE, on ne peut que vouloir essayer de déstabiliser la LP et toutes ses composantes. Cela est une discussion malsaine. Alors, évitons toute discussion malsaine, nous y serions en mauvaise compagnie.

Quelle est la seule discussion possible ? Pour adhérer à la FNLP, il faut adhérer à une Fédération. Pas d'autre moyen ; les adhésions diminuent, parce que les entrées par le sas des Fédérations diminuent. C'est cela qu'il faut discuter.

Et on voit aussi d'énormes disparités suivant les Fédérations. J'entends « *les effectifs diminuent* ». Mais alors pourquoi la Fédération de la Corrèze, par exemple, augmente-t-elle et a-t-elle créé un nouveau groupe ? J'entends « *c'est la faute au confinement* ». Qu'il ait posé des problèmes, je le conçois, mais toutes les Fédérations n'ont pas réagi comme celle du Jura qui a sauté sur l'occasion pour lancer un bulletin électronique afin d'assurer la liaison entre les adhérents. Je lis des comptes-rendus de Congrès, mais quelles disparités dans le contenu ! Celui du 38 était particulièrement riche, par exemple. D'autres beaucoup moins. Certaines Fédérations publient des bulletins, d'autres non. Certaines se posent la question. Quand l'IREL demande pour nos archives quelles Fédérations éditent un tel bulletin, pourquoi un tiers des Fédérations seulement répond (y compris des camarades qui n'éditent pas de bulletin) ? Qui a empêché les Fédérations de répondre ? Où est la responsabilité de la CAN là-dedans ? En relation avec la CAN, un certain nombre de Fédérations ont participé à des *collectifs contre le SNU* et cela s'est bien passé. Un certain nombre mais pas toutes.

A travers ces quelques exemples, on voit bien que la discussion n'est pas une sorte de conflit inventé entre CAN et Fédérations, mais la vie même des Fédérations. En effet, si toutes les Fédérations rencontraient un échec patent (ou un succès éblouissant) sur un problème, on pourrait le comprendre, mais ce n'est pas le cas.

Discutons mais franchement et discutons des vrais problèmes, pas des fantasmes.